

MAIRIE de
ROSIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU
LUNDI 2 MARS 2026 A 20 H 00

- | | | | |
|-------------------------|-----------------|---------------------------------------|----|
| ▪ Date de convocation : | 23 février 2026 | ▪ Nombre de conseillers municipaux : | 27 |
| ▪ Date d'affichage : | 23 février 2026 | ▪ Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| | | ▪ Nombre de conseillers présents : | 21 |
| | | ▪ Nombre de conseillers votants : | 26 |

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND,
Maire,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, M. Bruno MAYEUR,
M. Raphaël GELARD
Adjoints au Maire,

Mme Laure BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, Mme Cécile RIGAUD, M. Johan PILLOUD,
M. Ioan Cristian NACU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Jean-Christophe TOUPET, Mme Caroline
HECKLY, M. Rémi DAUPHIN, Mme Béatrice HENRY, M. Daniel GAC, M. Bernard PIGAL,
Mme Marlène GAURIER, Mme Annie PERINET, Mme Annie BRANGBOUR.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU
M. Chris MANIERI-BIGORGNE
M. Pascal VIEVILLE
M. Jérôme LO-HOI-NING
Mme Valérie RUINET

mandataire
mandataire
mandataire
mandataire
mandataire

Mme Françoise POINSENOT
M. Raphaël GELARD
M. Arnaud RAYMOND
M. Daniel GAC
Mme Béatrice HENRY

Etaient absents : /

M. Franck FEDER

Secrétaire de séance :

Madame Laure BAILLY a été désignée comme Secrétaire de séance.

Adoption de la Charte du budget participatif de la commune de Rosières-près-Troyes

Rapporteur : Madame Marlène GAURIER

Mes Chers collègues,

Dans le cadre de sa volonté d'associer la population à la vie et aux décisions municipales, la commune de Rosières-près-Troyes a mis en place un budget participatif.

Ce dispositif de démocratie participative permet à chaque caillotin et caillotine d'exprimer sa volonté sur la mise en place de projets d'intérêt collectif, et de décider ainsi de l'affectation d'une partie du budget communal.

Tout habitant de la commune, quel que soit son âge, a la possibilité de proposer un projet.

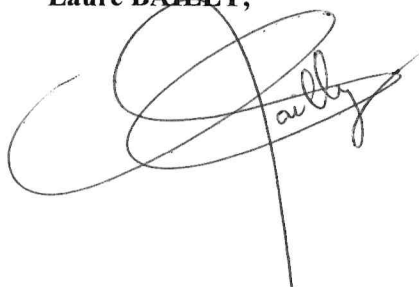
Aussi, afin d'encadrer ce budget citoyen, je vous propose la mise en place d'une charte, que vous trouverez annexée au présent rapport, destinée à présenter les modalités de mise en place du dispositif.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ADOPTER** la charte du budget participatif annexée au présent rapport.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	0	0	0

**La Secrétaire de séance,
Laure BAILLY,**



Pour extrait conforme, le 05 mars 2026,

**Le Maire,
Arnaud RAYMOND,**

